

À l'occasion de la Fête du 1^{er} mai, travailleurs et travailleuses se joindront aux sans-emploi et aux groupes populaires pour affirmer leur adhésion à la défense des droits sociaux. Une occasion d'effectuer un bilan de ce qui reste à faire, cinquante ans après l'adoption par l'ONU de la Charte des droits et libertés individuelles.

PREAMBULE

Considérant que la reconnaissance de la dignité inhérente à tous les membres de la famille humaine et de leurs droits égaux et inaliénables constitue le fondement de la liberté, de la justice et de la paix dans le monde,

Considérant que la méconnaissance et le mépris des droits de l'homme ont conduit à des actes de barbarie qui révoltent la conscience de l'humanité et que l'avènement d'un monde où les êtres humains seront libres de parler et de croire, libérés de la terreur et de la misère, a été proclamé comme la plus haute aspiration de l'homme,

Considérant qu'il est essentiel que les droits de l'homme soient protégés par un régime de droit pour que l'homme ne soit pas contraint, en suprême recours, à la révolte contre la tyrannie et l'oppression,

Considérant qu'il est essentiel d'encourager le développement de relations amicales entre nations,

Considérant que dans la Charte les peuples de Nations Unies ont proclamé à nouveau leur foi dans les droits fondamentaux de l'homme, dans la dignité et la valeur de la personne humaine, dans l'égalité des droits des hommes et des femmes, et qu'ils se sont déclarés résolus à favoriser le progrès social et à instaurer de meilleures conditions de vie dans une liberté plus grande,

Considérant que les Etats Membres se sont engagés à assurer, en coopération avec l'Organisation des Nations Unies, le respect universel et effectif des droits de l'homme et des libertés fondamentales,

Considérant qu'une conception commune de ces droits et libertés est de la plus haute importance pour remplir pleinement cet engagement,

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE proclame la présente

À la défense des droits

ISABELLE RIVEST
COLLABORATION SPÉCIALE

Les droits sociaux (au travail, au logement, à la santé et à l'éducation) reconnus par la Déclaration universelle des droits de l'homme, deviennent de plus en plus des privilèges, s'inquiètent des syndicats (la CSN, la FTQ, la CEQ et la CSD), des associations étudiantes (la FECQ et la FEUQ), ainsi que plusieurs groupes populaires. C'est pourquoi, du 26 avril au 1^{er} mai, ils souligneront le cinquantième anniversaire du texte fondateur des droits et des libertés individuelles adopté par l'ONU en 1948.

Sous le thème «Solidaires pour la défense des droits sociaux, partout!», les groupes syndicaux et sociaux organiseront des conférences de presse, des lancements et des actions médiatiques qui feront porter l'attention sur un problème particulier. Ces activités culmineront le 1^{er} mai, jour de la fête internationale des travailleurs et des travailleuses, par un grand rassemblement qui aura lieu au parc Préfontaine à 18h30. La marche sera suivie d'une fête populaire au cégep de Maisonneuve, à compter de 20 heures.

VOIR PAGE E 2: FÊTE

Syndicalisme



1^{er} mai
1998

S'UNIR

**POUR COMBATTRE LES
POLITIQUES ANTISOCIALES
DES GOUVERNEMENTS**

LES ENSEIGNANTES ET LES ENSEIGNANTS
DES SYNDICATS MEMBRES DE LA
FÉDÉRATION AUTONOME DU COLLÉGIAL

**déjà
10
ans**

1259, rue Bern • Bureau 400 • Montréal • (Qc) • H2L 4C7
Tél. : (514) 848-9977 • Téléc. : (514) 848-0166
Courriel : fac@lafac.qc.ca
Site Internet : http://www.lafac.qc.ca

• SYNDICALISME •

FÊTE

Les droits sociaux, des privilèges

SUITE DE LA PAGE E-1

Si le plein emploi a accompli des progrès considérables dans les démocraties occidentales pendant les 25 années suivant la Seconde Guerre mondiale, aujourd'hui, la répartition des richesses, qui passait autrefois par le travail, ne fonctionne plus. Bien que l'économie mondiale ne cesse de croître, que les indices boursiers atteignent des sommets vertigineux et que les « Fortune 500 » se félicitent de leurs profits records, le nombre d'exclus ne cesse d'augmenter, tant dans les pays industrialisés que dans ceux du tiers-monde. Les négociations autour de l'Accord multilatéral sur les investissements (AMI), qui libéralisera davantage le commerce entre les 25 pays membres de l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE), n'ont rien pour rassurer les sceptiques.

Au Québec, près de 800 000 personnes dépendent de l'aide sociale. Elles font partie des gens de plus en plus nombreux qui éprouvent de la difficulté à satisfaire leurs be-

soins vitaux. Une situation alarmante, selon Francine Nemeh, directrice générale de Ligue des droits et des libertés. « Les conditions de vie se détériorent à vue d'œil, à tous les égards », affirme-t-elle.

La majorité des emplois créés au cours des dernières années sont précaires, à temps partiel et mal rémunérés. Depuis plusieurs années, l'organisme Au bas de l'échelle, qui défend les droits de la main-d'œuvre non syndiquée, lutte pour un salaire minimum en parité avec le seuil de pauvreté. Il est actuellement fixé à 6,80 \$ l'heure; Au bas de l'échelle réclame 8,45 \$. « Le salaire minimum est insuffisant pour sortir une personne seule de la pauvreté. Imaginez une famille! » lance Esther Paquet, porte-parole d'Au bas de l'échelle.

A la rareté du travail, s'ajoutent les réformes restrictives aux programmes de protection sociale. Aujourd'hui, seulement 43 % des chômeurs reçoivent des prestations d'assurance-emploi, alors qu'ils étaient 83 % en 1989! Peu à peu, le droit au travail est remplacé par l'obligation de travailler.

Le projet de loi 186 sur la réforme de la sécurité du revenu propose d'instaurer la participation obligatoire à un parcours d'insertion à la formation ou à l'emploi pour les jeunes de 18 à 24 ans. Une condition inacceptable selon la Coalition pour la survie des programmes sociaux, un regroupement d'une quarantaine d'organismes syndicaux et sociaux de Montréal. Ses membres entendent riposter contre la saisissabilité du chèque d'aide sociale, une mesure réclamée par des propriétaires d'immeubles à logements, lors d'une action médiatique le 29 avril prochain.

Malaise profond

« L'universalité des programmes sociaux cède la place à la fiscalisation des services gouvernementaux, de plus en plus offerts en fonction de l'échelle des revenus », déplore Jean-Pierre Wilsey, porte-parole de la coalition. Il constate une brèche de plus en plus inquiétante dans le secteur de la santé, où les problèmes se font sentir d'une façon douloureuse au sein de la population.

Ce malaise profond se répercute au sein des groupes communautaires, de plus en plus démunis devant la lourdeur de la tâche qui leur incombe. Le Regroupement intersectoriel des organismes communautaires de Montréal (RIOCM), une coalition d'une quarantaine de groupes œuvrant dans le domaine de la santé, a réalisé une enquête auprès de ses membres. « Il en ressort que les intervenants sont épuisés. Les ressources, débordées, doivent refuser des gens qui frappent à leurs portes. Si les groupes communautaires ne peuvent plus s'occuper des exclus du système, qui le fera? » s'inquiète Robert Théorêt, porte-parole du RIOCM.

Il déplore que les groupes communautaires doivent assumer les rôles abandonnés par l'État. « Les compressions ont eu un effet domino sur la population. L'impact s'est d'abord fait sentir sur les femmes, puis sur la famille et finalement, sur les groupes communautaires. Nous sommes devenus des partenaires forcés du gouvernement, qui nous inclut dans le continuum des services. Nos tâches ont décuplé, mais le financement n'a pas suivi. »



JACQUES GRENIER LE DEVOIR

La Coalition pour la survie des programmes sociaux, un regroupement d'une quarantaine d'organismes syndicaux et sociaux de Montréal, entend protester contre la saisissabilité du chèque d'aide sociale.



JACQUES GRENIER LE DEVOIR

Aujourd'hui, seulement 43 % des chômeurs reçoivent des prestations d'assurance-emploi, alors qu'ils étaient 83 % en 1989.

SYNDICALISME

CE CAHIER SPÉCIAL EST PUBLIÉ PAR LE DEVOIR

Coordination LOUISE-MARIE HOULE
Collaboration FABIEN DEGLISE, CLAIRE HARVEY,
RÉGINALD HARVEY, DENYSE PERREAULT,
ISABELLE PLAMONDON, ISABELLE RIVEST
Révision DENIS DESJARDINS
Maquette MICHELINE TURGEON
Mise en pages PAUL BENNETT
Direction artistique ROLAND-YVES CARIGNAN
Publicité CHRISTIANE LEGAULT

2050, rue de Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec) H3A 3M9. Tél.: (514) 985-3333
FAIS CE QUE DOIS

LE TRAVAIL D'UNE MULTITUDE
D'HOMMES ET DE FEMMES
PRODUIT UNE RICHESSE
INCALCULABLE

MAIS POURQUOI LES FRUITS DE CE LABEUR
NE SERVIRAIENT-ILS QU'À COMBLER
LES CAPRICES DE QUELQUES-UNS
QUAND LES BESOINS FONDAMENTAUX
DE LA MAJORITÉ NE SONT PAS SATISFAITS?

LA RICHESSE EST LE FRUIT
DES EFFORTS DE LA MAJORITÉ

LA RICHESSE, ÇA SE PARTAGE!

NOUS REFUSONS
QU'ELLE DEMEURE ENTRE LES MAINS
D'UNE MINORITÉ



1601, avenue de Lorimier
Montréal (Québec) H2K 4M5
Tél.: (514) 598-2121

• SYNDICALISME •

Emploi et syndicalisation

Dans une perspective où la relance de l'emploi ne donne pas les résultats souhaités, la FTQ insiste pour que les grandes entreprises mettent l'épaule à la roue

CLAIRE HARVEY
COLLABORATION SPÉCIALE

La Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ) aura cette année un emploi du temps particulièrement rempli, avec la tenue de son congrès triennal qui a pour thème «L'emploi et la syndicalisation», à la fin du mois de novembre prochain.

Clément Godbout, président de la FTQ, fait observer que ce congrès se déroulera probablement en pleine campagne électorale. «Les membres profiteront probablement de l'occasion pour jeter un regard très critique sur la façon dont le Parti québécois s'est comporté depuis qu'on l'a élu en novembre 1994.»

D'ores et déjà, M. Godbout annonce clairement les couleurs de l'organisation syndicale. «N'oublions pas que le Code du travail, créé en 1964, exclut près d'un million de travailleurs; que le dossier entourant la syndicalisation des taxis traîne depuis dix ans; qu'en février dernier la fermeture du McDonald de Saint-Hubert a jeté sur le pavé des employés sur le point d'être syndiqués», énumère-t-il, en prévoyant que les membres de sa centrale n'auront probablement pas de félicitations à faire au ministre du Travail, Mathias Rioux.

M. Godbout espère qu'un ministre du Travail aura un jour «le courage politique de modifier le Code du travail pour qu'il reflète l'économie de l'an 2000». Ce discours n'est pas nouveau pour la FTQ, qui utilise systématiquement toutes les tribunes pour «que le gouvernement prenne ses responsabilités à l'égard du Code du travail», explique M. Godbout, qui fera des pres-

sions tant que «Québec ne livrera pas la marchandise».

Pour mener à bien cette révision du Code du travail, la FTQ préconise une approche sectorielle, en raison du nombre croissant de petites entreprises où la pénétration syndicale est très ardue. «Par exemple, dans une région qui compte de nombreux restaurants, la concurrence freine la syndicalisation. Avec une approche sectorielle, ces salariés dispersés pourraient se regrouper et négocier collectivement de meilleures conditions de travail sur une base locale, régionale ou nationale. Les entreprises se feraient ainsi concurrence sur le plan de la qualité des services à la clientèle plutôt que sur le dos des travailleurs», signale M. Godbout, en ajoutant que la révision du

code doit aussi inclure les travailleurs autonomes.

D'autres batailles

La FTQ est la plus importante centrale de la province. Elle représente 42 % des syndiqués québécois, soit quelque 485 000 membres que regroupent 50 grands syndicats. La FTQ compte environ 170 000 salariés dans le secteur public et parapublic, mais elle est surtout présente dans le secteur privé. On y trouve de gros syndicats, comme les Métallurgistes, la FTQ-Construction et les Travailleurs et travailleuses unis de l'alimentation et du commerce.

Souhaitant être un lieu où convergent les intérêts de ses membres et de la population en général, la FTQ a appuyé le déficit zéro pour l'an 2000 et maintient encore aujourd'hui cette position. Cependant, si le Québec doit cesser de s'endetter davantage, la FTQ s'oppose fermement aux

moyens que met de l'avant le gouvernement Bouchard pour atteindre cet objectif.

M. Godbout dénonce avec virulence l'ampleur des compressions dans le secteur de la santé et de l'éducation, «causée en partie par la réduction des paiements de transferts du fédéral aux provinces». Selon lui, le gouvernement Bouchard a peut-être été plus civilisé que le gouvernement Harris de l'Ontario, «en ne charcutant pas les programmes sociaux à la tronçonneuse, mais il est sur le point d'atteindre exactement le même résultat avec un scalpel, soit dépecer tous les services publics».

Au lieu d'une solution aussi draconienne, M. Godbout estime que le gouvernement aurait dû miser davantage sur l'emploi, tel qu'il avait été convenu lors du Sommet socioéconomique de 1996. «Le Québec a créé 66 000 emplois l'an dernier, ce qui aurait été une bonne performance si on avait eu une politique de maintien de l'emploi aussi efficace. Avec plus de 650 000 personnes sans travail, la province devrait plutôt avoir honte. Une personne sur cinq ne travaille pas au Québec. Il est donc évident que le fardeau fiscal pour préserver les programmes sociaux est de plus en plus lourd à supporter, d'autant plus que les banques et les grandes entreprises, qui empoignent des profits faramineux, n'ont pas encore passé à la caisse.»

Le leader syndical avance certaines mesures pour créer des emplois dans les secteurs public, parapublic et privé. «Avec la reprise économique, dit M. Godbout, les entreprises tout comme le gouvernement ont une marge de manœuvre pour préserver les emplois. La fonction publique peut combler les postes de ceux qui sont partis à la retraite et cesser de procéder à des mises à pied. En plus de donner l'exemple, le



Pour la deuxième fois, la FTQ tente une percée syndicale chez McDonald's. Ci-dessus, Frédéric Lavigne, l'un des employés de la succursale du Plateau Mont-Royal.

gouvernement devrait indiquer clairement aux entreprises de ne pas congédier des travailleurs lorsqu'elles n'y sont pas obligées.»

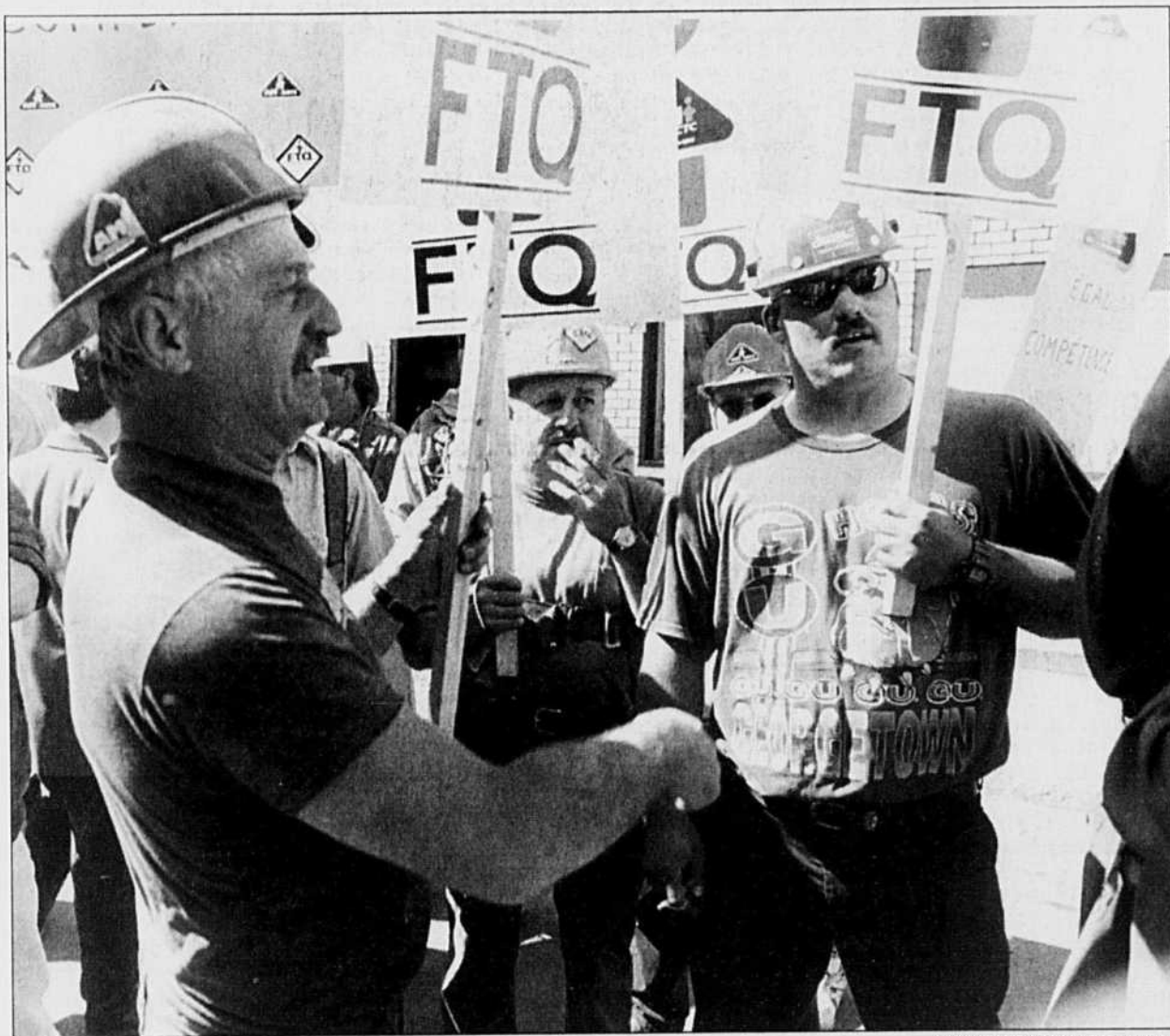
Parmi d'autres avenues, M. Godbout propose d'explorer plus attentivement la réorganisation du travail, c'est-à-dire la réduction du nombre de jours travaillés et le temps supplémentaire, afin d'offrir un emploi à un plus grand nombre. Il ajoute qu'il faut mettre davantage l'accent sur la formation professionnelle. «La main-d'œuvre québécoise ne peut pas espérer avoir accès à la sécurité d'emploi, sans mesures actives pour augmenter ses compétences.»

Les Québécois l'auront d'ailleurs remarqué, l'organisation syndicale ne ménage pas ses efforts depuis des années pour relancer l'emploi. Depuis sa fondation en 1984, le Fonds de solidarité a contribué à créer et conserver plus de 55 000 emplois en investissant dans quelque 700 PME. Se réjouissant de cette performance, M. Godbout invite désormais le gouvernement à agir rapidement, car on n'obtiendra pas des résultats à court terme. «Le gouvernement doit aussi faire preuve d'imagination pour remettre les Québécois au travail.»

En conclusion, M. Godbout estime «que le mouvement syndical doit être ouvert au changement, créatif et capable de se battre lorsqu'il le faut». C'est ainsi que la FTQ entrera dans le troisième millénaire.



Clément Godbout, président de la FTQ: «Le prochain congrès sera une occasion de jeter un regard critique sur la façon dont le Parti québécois s'est comporté depuis l'élection de 1994.»



La Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ), la plus importante centrale syndicale de la province, représente 42 % des syndiqués québécois, soit quelque 485 000 membres répartis dans 50 grands syndicats.

Trudel Nadeau Lesage Larivière & Associés

■ 300, Léo-Pariseau, bureau 2500
C.P. 993, succursale Place du Parc
Montréal (Québec)
H2W 2N1
Tél.: (514) 849-5754 • Fax: (514) 499-0312

Beaulieu, Normand
Bertrand, Richard
Côté, François
Derouet, Michel
Dufour, Marie-Christine
Dupras, Pierre

Dury, Robert
Larivière, Jacques
Lesage, Paul
Morrisseau, Christiane
Nadeau, Frédéric
Nadeau, Gaston

Picard, Ronald
Roy, Laurent
Saint-André, Yves
Saint-Laurent, France
Sauvé, Martine
Trudel, Louis-Claude

■ 5000, Boul. des Gradins
Bureau 300
Québec (Québec)
G2J 1N3
Tél.: (418) 623-0610 • Fax: (418) 622-7000

Allaire, Céline
Cloutier, Anne-Marie
Gauthier, Richard
Grenier, Gilles
Leblanc, Claude
Morency, Gérard
Phillon, Bernard
Samson, François
Seney, Sylvain

*l'équipe...
en droit du travail!*

MARKETING pour le
mouvement syndical

ALLEN
GOTTHEIL
(514) 481-7270
gottbei@ibm.net

www.geocities.com/
CapitolHill/8576/

Le pouvoir des nouvelles technologies de l'information et de communication, lorsqu'asservies par une liberté trompeuse d'expression commerciale, et le pouvoir financier asocial contribuent à accentuer des inégalités inacceptables dans le partage des richesses créées par le travail des personnes.

Le syndicalisme peut, par une vigueur démocratique poursuivre sa marche humaine pour créer des conditions d'accessibilité au travail et un meilleur partage des richesses.

Le SPEQ, par une formation qualifiante, aide les immigrants (les Centres d'orientation et de formation des immigrants), les artistes (les Conservatoires de musique et d'art dramatique), la relève dans le monde de l'agriculture (les Instituts de technologie agro-alimentaire), de la restauration, de l'hôtellerie et du tourisme (ITHQ) à vivre d'un travail au Québec.

Entre autres luttes syndicales, les organisations syndicales doivent se fixer comme but: contrer l'augmentation constante de la précarité, devenue un outil inhumain de la gestion, même gouvernementale.

SPEQ

Syndicat des professeurs de l'État du Québec

1^{er} MAI

LA FORCE
d'un pouvoir collectif

FIQ
FÉDÉRATION DES INFIRMIÈRES
ET INFIRMIERS DU QUÉBEC

• SYNDICALISME •

Branle-bas à la FIIQ

Même si la structure formelle de la Fédération des infirmières et infirmiers du Québec n'a été affectée par aucun changement majeur durant la dernière année, l'arrivée de plusieurs nouveaux membres a causé un impact sur la façon de dispenser les services au sein de la FIIQ.

À la suite de changements d'allégeance, la Fédération a connu une augmentation sensible de son membership et ses effectifs sont passés de 45 000 à plus de 47 500 infirmières, pour la plupart recrutées en Gaspésie et aux Îles-de-la-Madeleine au sein de 24 établissements.

Les temps continuent d'être diffi-

ciles dans le secteur de la santé et le manque d'argent a encore une fois perturbé la vie professionnelle des infirmières. À chaque rencontre avec les membres, notamment en conseil général où 500 personnes étaient réunies au milieu d'avril, la préoccupation majeure qui ressort est la suivante, dit Jennie Skene, présidente de la FIIQ: «Les infirmières nous répètent qu'elles ne sont plus capables de donner des soins de qualité qui correspondent à la formation qu'elles ont reçue. Elles se questionnent même à savoir si ces soins sont toujours sécuritaires pour les patients. Une telle remise en question a pour effet de miner

profondément le moral des troupes.»

Plus de 3000 infirmières ont transité par les régimes de sécurité d'emploi à la suite des fermetures d'unités ou d'hôpitaux. Il s'agit d'un véritable branle-bas de combat qui se poursuit dans certaines régions du Québec. La présidente évalue qu'une centaine d'infirmières n'ont pas encore retrouvé un poste permanent présentement et que, d'ici l'été, elles devraient toutes être relocalisées.

Depuis 1997, les infirmières manifestent leur volonté d'exercer une meilleure emprise sur leur travail. Dans ce but, la FIIQ a formé 450 militantes chargées d'intervenir dans l'organisation du travail au niveau local. «Voilà un champ d'action prioritaire parce que nous passons cinq journées par semaine dans nos unités de soin et nous voulons retrouver une satisfaction à accomplir notre travail. Dans les prochains mois et les prochaines années, il faut trouver le moyen de redonner aux personnes le goût du travail en milieu hospitalier», mentionne la présidente en parlant des orientations du syndicat.

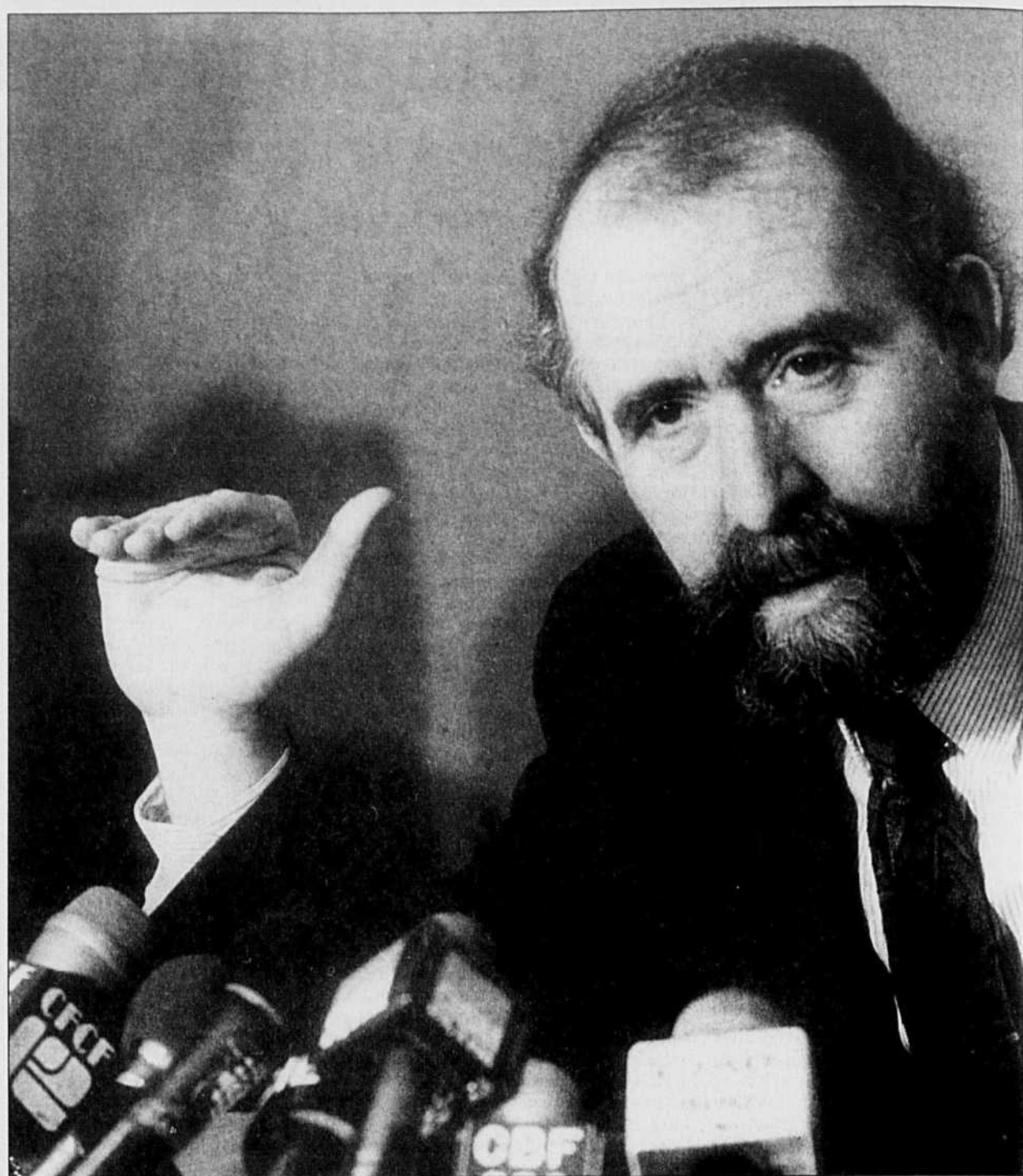
Très bientôt, la FIIQ, qui représente plus de 90 % des infirmières syndiquées dans les établissements de santé, se joindra au front commun du secteur public pour négocier avec le gouvernement. Selon Jennie Skene, les enjeux sur le plan normatif reposent principalement sur l'organisation de la tâche et les deux parties envisagent avec appréhension les pourparlers à ce sujet. Au cours de cette négociation, les infirmières tenteront également de réaliser des gains sur le plan salarial après six années de statu quo.

Réginald Harvey



PHOTO THEQUE LE DEVOIR

Les infirmières ne se sentent plus capables de donner les soins de qualité qui correspondent à la formation qu'elles ont reçue.



JACQUES GRENIER LE DEVOIR

Gérald Larose, président de la CSN: «Le gouvernement fédéral a puisé 13 milliards de dollars dans la caisse de l'assurance-emploi pour assainir les finances publiques.»

La CSN se préoccupe des clauses sociales

CLAIRE HARVEY
COLLABORATION SPÉCIALE

En raison de l'écart croissant entre les riches et les pauvres, la Confédération des syndicats nationaux (CSN) met le cap sur une répartition plus équitable de la richesse au moyen d'une stratégie bien orchestrée, menée sur cinq fronts.

Gérald Larose, président de la CSN, signale qu'à l'occasion des États généraux de l'organisation syndicale, en mars dernier, les membres ont décidé de passer à l'offensive. «Après six ans de croissance économique soutenue, il faut conclure que la richesse se concrétise davantage en profits et en dividendes, au détriment des salaires, des emplois et des politiques sociales.»

Pour atteindre un meilleur équilibre, la CSN a d'abord pour stratégie d'être très ferme aux tables de négociations des conventions collectives. Elle ne négociera pas en dessous des prix à la consommation (IPC) — c'est-à-dire l'inflation — et fera même tout en son pouvoir pour obtenir davantage. «De même, nous avançons au moins une mesure sur un réaménagement du temps de travail plus équitable, tout en mettant l'accent sur la consolidation des avantages sociaux», affirme M. Larose, qui a vu d'autres grandes batailles au fil de ses quinze années à la barre de l'organisation syndicale.

Ensuite, la CSN entend forcer le gouvernement fédéral à rembourser les sommes puisées dans la caisse de l'assurance-emploi. Selon M. Larose, les milliards de dollars de surplus (13 milliards à la fin de 1997) que génère cette caisse appartiennent aux salariés et aux employeurs et non à l'État canadien. «Le gouvernement fédéral a détourné ces milliards de dollars de façon illégale et anticonstitutionnelle pour assainir les finances publiques.»

En novembre dernier, la CSN a d'ailleurs déposé à la Cour fédérale une requête en jugement déclaratoire pour obliger le gouvernement fédéral à rembourser les sommes qu'il a ainsi utilisées. Au moment de mettre sous presse, les audiences sur cette cause étaient sur le point de débiter, mais il y a fort à parier que cette démarche traînera en longueur.

C'est pourquoi la CSN, qui compte 245 000 travailleurs dans les secteurs public et privé, tentera aussi d'obtenir l'appui de l'ensemble de la population. Elle prévoit lancer une vaste campagne politique visant à rétablir le programme de l'assurance-emploi, «un élément important pour la répartition des richesses partout au Canada», affirme le président.

M. Larose ne manque pas de souligner au passage qu'en 1993, 87 % des travailleurs qui cotisaient au régime et perdaient leur emploi avaient droit à des prestations. «Aujourd'hui, la moyenne canadienne est de 43 %. Par conséquent, les chômeurs qui ne sont plus admissibles se retrouvent à l'assistance sociale, ce qui alourdit d'autant le fardeau des provinces.»

Ensuite, la CSN prévoit encourager ses membres à prendre des mesures concrètes pour connaître leur avenir à moyen et à long terme au sein de leur entreprise ou de leur métier, non pas comme des travailleurs qui obéissent

aveuglément aux ordres du patronat, mais comme des gens capables de prendre leur avenir en main. «On souhaite que les travailleurs s'impliquent davantage dans le développement local, régional et sectoriel, ainsi qu'au sein des conseils des nouveaux Centres de développement locaux. Ils pourront ainsi influencer les décisions économiques qui auront un impact sur la répartition des richesses.»

De plus, la CSN entend faire pression sur le secteur public pour qu'il maintienne le volume des services et comble les postes laissés vacants par ceux qui ont pris leur retraite l'été dernier. «On veut préserver ces emplois sans lesquels l'offre adéquate de services devient impossible», explique M. Larose.

La CSN compte par ailleurs hausser le taux de syndicalisation, «car la preuve est faite que les secteurs syndiqués répartissent mieux la richesse que ceux qui ne le sont pas», dit M. Larose. La CSN vise le secteur tertiaire, plus particulièrement celui de la restauration où les conditions de travail sont difficiles. Le travail autonome est aussi dans le collimateur de l'organisation syndicale, qui représente déjà neuf associations de travailleurs autonomes regroupés sur une base professionnelle, dont l'Association des journalistes indépendants du Québec (AJIQ).

Sur le plan international

Dans un autre ordre d'idées, la CSN fait des pressions pour que les grands accords économiques internationaux comportent des clauses sociales — comme le font également les autres grosses centrales syndicales du Canada, l'Eglise et certains organismes non gouvernementaux. Elle tient avant tout à ce que la future zone de libre-échange des Amériques tienne compte des droits de la personne et des normes concernant l'environnement.

M. Larose explique que la CSN a fait partie du comité organisateur de la conférence parallèle qui s'est tenue la semaine dernière au Chili. Selon lui, le mouvement syndicaliste doit faire contrepoids à la mondialisation économique à tout prix. «Il faut exiger que les grands accords internationaux respectent les grandes conventions adoptées par l'Organisation internationale du travail (OIT), par exemple, sur le travail des enfants, les droits des travailleurs et sur le droit à l'association.»

Outre cet accord, la CSN suit de très près les négociations qui entourent le controversé «Accord multilatéral sur l'investissement» (AMI). Cet accord vise à faciliter la libre circulation des biens et services à travers les pays membres de l'Organisation de développement et de coopération économique (OCDE). Si cet accord était conclu dans sa forme actuelle, «il constituerait une véritable charte des droits et libertés des entreprises, au détriment de la souveraineté et du pouvoir d'intervention des États», affirme M. Larose.

Sur le plan économique, la CSN s'inquiète aussi du capitalisme spéculatif introduit par les banques. «Il s'agit en fait de parasites dont l'unique but est la course au profit. À preuve, depuis 1990, les banques ont tour à tour mis à genoux le Canada, le Mexique et dernièrement l'Asie, empêchant ainsi les États d'assurer leur propre développement et de créer des emplois.»

La CSN
participait à
la conférence
parallèle qui
s'est tenue
au Chili

La sous-traitance des services de santé

Il faut
y mettre
un point
final.

Au-delà des compressions,
la santé ne se monnaie pas!

Les membres de l'APTMQ
poursuivent leur
engagement en ce sens.

APTMQ
ASSOCIATION
PROFESSIONNELLE
DES TECHNOLOGISTES
MÉDICAUX DU QUÉBEC



Cahier
spécial
LE DEVOIR

publié le 16 mai 1998

Tombée publicitaire: le vendredi 1^{er} mai 1998

municipalités

• SYNDICALISME •

Vigilance dans les services publics

La CEQ exige qu'on preserve la qualité des services à la population

CLAIRE HARVEY
COLLABORATION SPÉCIALE

Si la Centrale de l'enseignement du Québec (CEQ) se réjouit d'avoir remporté de belles victoires cette année, elle poursuivra néanmoins sa lutte pour qu'on preserve la gratuité et la qualité des services publics et qu'on améliore les conditions de travail des membres.

Souhaitant depuis des années une réforme de l'éducation, la CEQ accueille favorablement certains amendements apportés au projet de loi modifiant la Loi sur l'instruction publique. Adoptée le 18 décembre dernier, la nouvelle loi transfère aux écoles un ensemble de responsabilités autrefois assumées par les commissions scolaires et prévoit notamment la création de conseils d'établissement appelés à avoir de nombreux pouvoirs décisionnels.

Ce projet de loi faisait partie d'un ensemble de mesures qui entoure la réforme de l'éducation, dont la refonte graduelle des matières au primaire et au secondaire et la création de commissions scolaires linguistiques. Il a soulevé de vives inquiétudes à la CEQ, qui le jugeait inacceptable à divers égards.

Au terme du débat entourant ce projet de loi, Lorraine Pagé, présidente de la CEQ, se félicite d'avoir obtenu entre autres «qu'on inscrive dans la loi l'égalité des chances pour tous et qu'on affirme l'autonomie professionnelle du personnel enseignant et son rôle dans le processus de prise de décisions».

Les revendications de la CEQ ont en effet débouché sur la parité de la représentation des enseignants au

sein des conseils d'établissement scolaire, mais la centrale n'a malheureusement pas obtenu gain de cause dans les centres de formation professionnelle et les centres de l'éducation aux adultes.

La CEQ, qui se bat depuis des années contre l'élitisme, a également marqué des points sur le plan des écoles à vocation particulière. Régissant aux protestations de la centrale syndicale, la ministre de l'Éducation, Pauline Marois, a introduit des balises autour des écoles dédiées à des projets particuliers.

**La CEQ
s'oppose à ce
que l'école
publique
fasse appel à
du
financement
privé**

Parmi ces balises, Mme Pagé se réjouit du fait que ces écoles ne pourront plus refuser les élèves de leur quartier sous prétexte de leur vocation particulière, ou sélectionner les élèves uniquement à partir de leurs notes. Mais la présidente déplore «qu'on ne remette pas en question les écoles à vocation particulière qui existent déjà, ni la présence de projets pédagogiques particuliers dans une même école, qui sélectionnent les élèves à partir de leur performance scolaire». Un dossier sur lequel la centrale se montrera particulièrement vigilante.

De même, la CEQ, qui ne ménage pas ses efforts pour une école laïque, juge illogique que la ministre laisse à chacun des conseils d'établissement le soin de décider si les écoles auront ou non un statut confessionnel. «Une commission scolaire pourrait compter des écoles confessionnelles et laïques, ce qui risque d'engendrer des disparités plus grandes entre les milieux», dit Mme Pagé, en précisant que la création des commissions scolaires linguistiques n'est que le début de la laïcisa-

tion du système scolaire.»

Se portant à la défense de la gratuité scolaire, la CEQ s'oppose aux dispositions de la Loi sur l'instruction publique permettant à tout conseil d'établissement d'avoir recours à des sources de financement privé. Mme Pagé remarque que «non seulement ces dispositions n'existaient pas dans l'avant-projet de loi, mais elles ont été adoptées à toute va-peur sans faire l'objet d'un véritable débat public». Sur ce point, elle souligne avec ironie que le gouvernement Bouchard n'est pas à un paradoxe près. «Il compte sur les entreprises privées pour financer l'école publique et sur les deniers publics pour financer l'école privée. C'est le monde à l'envers!»

Souhaitant qu'on mène à bien la réforme de l'éducation, la présidente condamne avec virulence les compressions qui affligent ce secteur. Lors du dernier budget, le secteur de l'éducation est celui qui a été le plus touché avec des nouvelles compressions de 174 millions de dollars, s'ajoutant aux 149 millions annoncés l'an dernier. «Le résultat: on manque de conseillers en orientation, d'orthopédagogues, de psychologues et de personnel de soutien, ce qui a un impact négatif sur la réussite scolaire», déplore Mme Pagé en rappelant que le Parti québécois s'est fait élire, en 1994, en disant qu'il ferait de l'éducation une priorité.

D'autres croisades

L'organisation syndicale se bat aussi fort pour qu'on preserve la qualité du réseau de la santé et des services sociaux, «également mal en point par l'objectif du déficit zéro», dit Lorraine Pagé. À l'instar du personnel de l'éducation, elle souligne que bon nombre de travailleurs de la santé ont été victimes de réductions de postes, «de sorte qu'il n'y a plus assez

de personnel dans les unités de soins pour offrir les services.»

S'inscrivant en faux contre le courant de néolibéralisme, la présidente de la CEQ reproche au gouvernement de saccager une partie du système de santé public, en confiant notamment la couverture de certains soins à des compagnies d'assurance privées et en permettant la création de résidences de convalescence privées.

La CEQ, qui représente environ 130 000 membres dans 240 syndicats, est surtout présente dans le secteur de l'éducation, mais se retrouve dans les domaines de la santé, des services sociaux, des loisirs, de la culture et des communications. À l'aube de la prochaine ronde des négociations collectives dans le secteur public, Mme Pagé entend bien mettre au menu toutes les questions qui entourent les conditions de travail des membres. Outre ce point, elle a déjà prévenu le Conseil du trésor qu'il devrait consentir à des hausses de salaire.

Par ailleurs, à l'instar de la CSN et de la FTQ, la CEQ juge totalement inadéquat l'actuel Code du travail. «Contrairement à la croyance populaire, il n'y a pas que les multinationales qui freinent le mouvement syndical. Les secteurs public et parapublic sont aussi réfractaires à la syndicalisation. Par exemple, depuis 1990, la CEQ mène un combat pour syndiquer les assistants de recherche de l'Université Laval, mais cette dernière bloque le processus par des procédures juridiques incessantes.»



JACQUES GRENIER LE DEVOIR

Lorraine Pagé, présidente de la CEQ, se félicite d'avoir obtenu «qu'on inscrive dans la loi l'égalité des chances pour tous et qu'on affirme l'autonomie professionnelle du personnel enseignant et son rôle dans le processus de prise de décisions».



**Le Syndicat des
professeurs et professeures
de l'Université Laval
affirme sa solidarité
avec l'ensemble
des travailleurs et
travailleuses.**



Le forum éducation de la CEQ s'en vient !

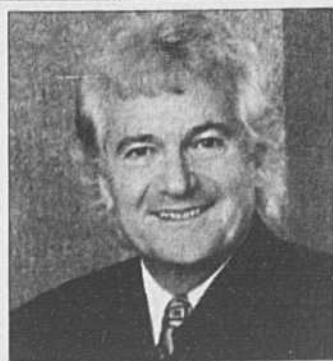
Pour s'informer, échanger,
Pour débattre des grands enjeux
qui influencent notre société,
Pour soulever des problèmes
ou chercher conseil,
Pour faire circuler l'énorme expertise
que l'on retrouve dans nos établissements
et dans la communauté,
une adresse :

<http://ceq.qc.ca/forums/forums.htm>

À vous la parole !



Gouvernement du Québec
Ministère de la Culture
et des Communications



Matthias Rioux
Ministre du Travail
Gouvernement du Québec

UNE NOUVELLE CULTURE FONDÉE SUR DES INTÉRÊTS COMMUNS

Rechercher des solutions nouvelles, moderniser là où cela s'avère utile et innover dans tous les domaines qui touchent les relations du travail, voilà quelques-unes des mesures qui doivent constamment guider le Ministère dans ses mandats et qui s'inscrivent dans les priorités du ministre.

Désormais, c'est l'émergence d'une nouvelle culture qui caractérise le domaine des relations du travail, une culture fondée sur les intérêts communs aux deux parties : respect des ressources humaines et atteinte des objectifs fixés par l'entreprise. Le Ministère accorde tout son appui à cette nouvelle organisation du travail. Dans l'accomplissement de sa mission, il continue à favoriser l'établissement ou le maintien de relations harmonieuses entre employeurs, salariés et syndicats en mettant à leur disposition une gamme de services efficaces dont la conciliation, la médiation et la prévention.

Le ministère du Travail : un soutien de taille au développement social et économique du Québec!
(418) 643-4817 (région de Québec) 1-800-643-4817 (ailleurs au Québec - sans frais)



• SYNDICALISME •

Les syndicats de la fonction publique

Ces regroupements sont associés au front commun au même titre que les trois centrales

Bien que le commun des mortels relie le secteur public aux seuls domaines de l'éducation et de la santé, il existe d'autres syndicats majeurs qui représentent bon nombre de travailleurs du milieu institutionnel. Ces regroupements sont associés au front commun au même titre que les trois grandes centrales syndicales.

Les professionnels du gouvernement

Le Syndicat des professionnelles et professionnels du gouvernement du Québec, qui accueille en ses rangs 12 000 membres, célèbre cette année ses trente ans d'existence. Sauf les avocats et les ingénieurs, le mouvement représente, à travers 25 catégories de membres, l'ensemble des autres professionnels de la fonction publique.

L'année 1966 figure à titre de date charnière dans l'histoire du syndicalisme professionnel au Québec, puisque s'est alors déroulée la première négociation avec le gouvernement, qui a donné lieu à une grève de trois mois engendrée par l'épineuse question de la classification.

Robert Caron, président du mouvement depuis 1994, laisse clairement savoir que cette fois-ci les enjeux porteront plus particulièrement sur la question salariale au cours de la prochaine négociation dans le secteur public. L'accent sera également mis sur l'emploi, surtout en termes d'organisation du travail.

La fonction publique du Québec

Le membership du Syndicat de la Fonction publique du Québec, présidé par Serge Roy depuis mai 1996, tourne autour de 40 000 membres. Composée de fonctionnaires et d'ouvriers — ces derniers appartiennent pour la plupart au ministère des Transports — l'organisation a fêté ses 35 ans d'existence en septembre 1997.

Actuellement, les pourparlers continuent autour de la participation du SFPQ au front commun. Des représentants du mouvement siégeaient à la table centrale en compagnie de leurs cinq autres partenaires syndicaux au cours des précédentes rondes de négociation avec le gouvernement. Selon un porte-parole du mouvement, lors de la prochaine négociation les salaires occuperont une place prépondérante sur la liste des revendications et seront suivis de près par la précarité de l'emploi.

Syndicat canadien de la fonction publique

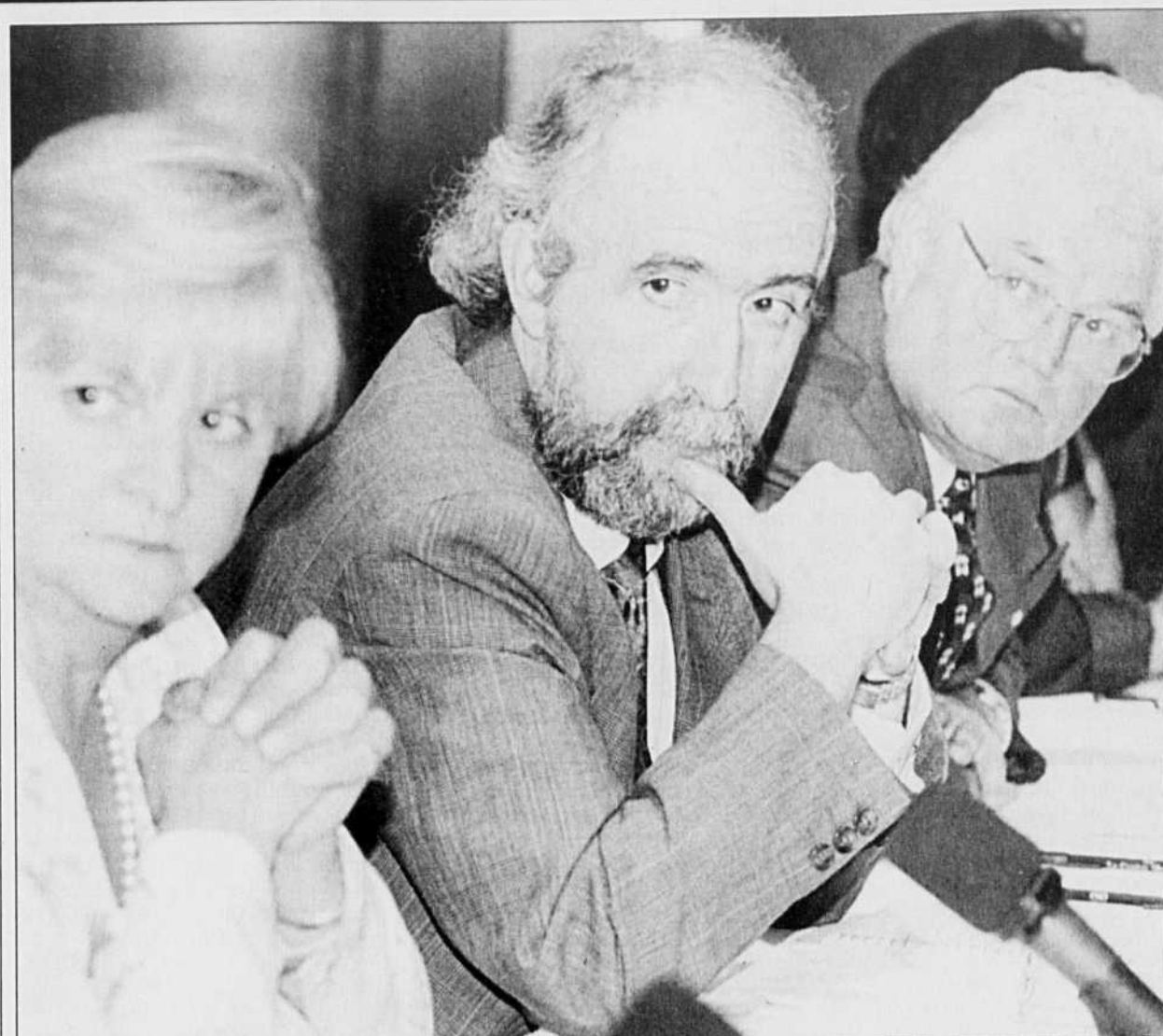
Largement impliqué dans les secteurs public et parapublic au Québec, le Syndicat canadien de la fonction publique, présidé par Claude Gagné, compte un bassin de 95 000 membres. Depuis une dizaine d'années, la section québécoise du syndicat a acquis une sorte de statut de souveraineté-association par rapport au SFPQ national, dont le nombre de membres tourne autour de 455 000.

Dans le seul secteur municipal et du transport urbain, le syndicat a recruté 32 000 membres. En éducation, en santé et services sociaux et chez Hydro-Québec, respectivement 12 000, 20 000 et 17 000 personnes sont inscrites au SFPQ.

Il va de soi que le syndicat, en vertu d'un tel profil de clientèle, participera étroitement aux négociations du secteur public où il fait équipe avec la FTQ à la table centrale du front commun. Selon Louis Cauchy, responsable des communications, le SFPQ poursuit les consultations avec ses membres pour dégager les enjeux de la prochaine négociation. Ici comme ailleurs, il est possible de prévoir que salaires et emploi figureront au cœur des débats.

Réginald Harvey

Les salaires et l'emploi figureront parmi les principales revendications



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Les syndicats feront front commun pour réclamer des augmentations salariales lors de la prochaine ronde de négociations dans le secteur public.

Négociations en vue dans le secteur public

RÉGINALD HARVEY
COLLABORATION SPÉCIALE

Les syndicats feront front commun pour réclamer des augmentations salariales lors de la prochaine ronde de négociations dans le secteur public. Tel est l'un des points majeurs à l'ordre du jour des trois grandes centrales syndicales (CSN, CEQ, FTQ) qui se mobilisent dans le but de faire face à la musique au cours de l'été. Celles-ci procèdent actuellement à des rondes de consultation auprès de leurs membres, et dressent la liste de leurs revendications en vue d'échanges avec le gouvernement qui risquent d'être musclés. La Fédération des infirmières, le Syndicat des fonctionnaires et le Syndicat des professionnels du gouvernement sont les trois autres joueurs importants qui font partie du front commun.

À la suite d'un statu quo salarial qui dure depuis 1991, tout indique que les travailleurs, sans vouloir rattraper le temps perdu, réclameront minimalement des augmentations proportionnelles à la hausse du coût de la vie. Les syndicats, dont le profil d'emploi a été sensiblement modifié à la suite des compressions budgétaires dans le secteur public, sont grandement préoccupés par la détérioration de leurs conditions de travail à laquelle ils sont déterminés à mettre un frein.

La CSN

La Confédération des syndicats nationaux regroupe quelque 135 000 travailleurs du secteur public, dont plus de 100 000 font partie de la Fédération de la santé et des services sociaux.

Vice-présidente responsable du dossier secteur public à la CSN, Claudette Carboneau résume la situation en affirmant qu'il y a «de moins en moins» de services publics dans la société québécoise et que les services existants prennent un caractère «de moins en moins public». Dans ce contexte, les travailleurs se butent à des problèmes d'appauvrissement, de surcharge du travail, d'accès à l'emploi et de contrôle des personnels. Les principales revendications qui figureront à l'ordre du jour de la table centrale originent de cette dégradation des conditions de travail, tant sur le plan salarial que normatif.

Selon Mme Carboneau, il est clair qu'il y aura une nette offensive dans le but d'augmenter les salaires. Au fil des ans, à travers les prolongations, les décrets, les lois spéciales et la récupération, le pouvoir d'achat des membres s'est détérioré et un écart

dans les salaires s'est creusé entre les secteurs public et privé.

De façon sous-jacente, la CSN entend s'attaquer à la vision du gouvernement sur la question salariale, à savoir que les augmentations doivent être financées à même la diminution des autres bénéfices. «Tout doit pouvoir se négocier dans le secteur public aussi bien que dans le privé, et il est bien révolu le temps des années soixante où la partie patronale proclamait que la reine ne négocie pas avec ses sujets», lance la vice-présidente.

La CSN entend demander au gouvernement de se comporter en employeur exemplaire dans l'application de la nouvelle loi sur l'équité salariale. Selon l'état de la caisse dont les évaluations actuarielles seront connues l'automne prochain, cette centrale pourrait réclamer des améliorations permanentes aux régimes de retraite. Sur les enjeux plus normatifs de la négociation, selon Claudette Carboneau, il s'agira fondamentalement de travailler à la restauration du niveau des effectifs dans le secteur public. L'accent sera mis sur le phénomène de la sous-traitance, qui conduit vers la privatisation, et sur le cas des employés à statut précaire, qui sont devenus majoritaires dans le secteur public.

La CEQ

Il est nécessaire de remonter avant 1991 pour identifier une négociation au cours de laquelle il a été possible de discuter des vrais paramètres salariaux et des réelles améliorations des conditions de travail. Depuis lors, s'est imposé le règne du statu quo et du gel des salaires dans le secteur public. Voilà ce que constate Daniel Lachance, vice-président de la Centrale de l'enseignement du Québec qui représente quelque 130 000 membres évoluant pour la plupart dans le monde de l'éducation. Il énumère ainsi les grands dossiers qui feront l'objet d'échanges autour de la table centrale: la rémunération, les disparités régionales, les droits parentaux et la retraite.

Selon lui, la priorité de tous les groupes membres de la CEQ, c'est l'emploi. Des compressions de plus d'un milliard de dollars en éducation et en santé, depuis le début des années 80, ont causé de lourds dommages aussi bien sur le plan de la précarité que de l'érosion des emplois. Non seulement les services ont été affectés, mais ces mesures ont également eu un effet incroyable sur le nombre des emplois et l'augmentation du fardeau des tâches dans chacun des réseaux. «Tout le monde se re-

trouve sur le terrain des conditions d'exercice du métier», dit M. Lachance. Par conséquent, les négociations porteront sur la précarité, l'augmentation des effectifs et l'amélioration des conditions de travail.

Sans que les paramètres soient fixés, la CEQ entend réclamer des ajustements salariaux qui garantiront à ses membres une augmentation réelle de leur pouvoir d'achat. Selon Daniel Lachance, de façon prudente, les spécialistes du gouvernement évaluent à environ 4 % l'augmentation prochaine du produit national brut. «Sans avancer de chiffres, déclare le vice-président, il est certain que, s'il y a une augmentation réelle de la richesse au Québec, les salariés du secteur public et parapublic auront le droit de partager, comme les autres, les fruits de cette prospérité. En raison des compressions du passé, il est tout à fait clair que cette négociation-là devra se terminer avec une augmentation sensible au plan salarial.»

La FTQ

Une cinquantaine de milliers de membres de la Fédération des travailleurs du Québec, principalement dans le domaine de la santé, seront touchés par les négociations dans les secteurs public et parapublic.

Coordonnateur de cette négociation à la FTQ, Gilles Giguère abonde dans le même sens que ses collègues des autres centrales sur la question des salaires. Même si la consultation n'est pas terminée, il est indéniable que les gens souhaitent obtenir une progression salariale normale. Tous les indicateurs économiques montrent que le salaire a pris du retard sur le privé. Les hypothèses salariales, durant la phase de consultation des membres, reposent sur une convention d'une durée de trois ans, qui comporterait des augmentations de 3 % la première année du contrat et de 3,5 % pour chacune des deux autres années. Ces chiffres dépassent le taux d'inflation, mais sont pleinement justifiés, selon la FTQ, en raison des sacrifices consentis au cours des dernières années.

Sur le plan normatif, M. Giguère fait valoir que sa centrale représente des gens ordinaires qui reçoivent des salaires relativement modestes. La FTQ entend préserver les emplois de ces gens. «L'État commettrait une faute s'il voulait remplacer des gens qui gagnent 12,50 \$ l'heure par une main-d'œuvre contractuelle à 8 \$ l'heure.»

Voilà une tendance lourde qui prend de plus en plus de place. Gilles Giguère conclut: «Le ministre répond non quand vous lui demandez s'il veut privatiser les services de santé. Mais il est prêt, d'un autre côté, à privatiser l'entretien ménager et les cuisines.»

Solidaires pour la défense des droits !



Les travailleuses et les travailleurs de la fonction publique contribuent à chaque jour au respect du droit au travail, à l'équité salariale, à la santé, à la sécurité sociale, à l'éducation, au logement ainsi qu'au droit d'association.

Qu'arrivera-t-il si le gouvernement continue à couper dans les services ?

La fonction publique,

on n'a pas les moyens de s'en priver !



SYNDICAT DE LA FONCTION PUBLIQUE DU QUÉBEC

LA FÉDÉRATION DES PROFESSIONNELLES ET PROFESSIONNELS SALARIÉ-E-S ET DES CADRES DU QUÉBEC

«Je suis un professionnel **ET** je suis syndiqué.»

Luc Tessier, psychologue

514-598-2143

FPPSCQ



• SYNDICALISME •

La syndicalisation dans le domaine des services

Le domaine des services représente un milieu vaste, dans lequel il est bien difficile d'ajuster sa mire. Le secteur tertiaire emploie plus des trois quarts de la main-d'œuvre canadienne dans des domaines qui vont des magasins aux stations de ski, en passant par les institutions financières.

ISABELLE PLAMONDON
COLLABORATION SPÉCIALE

Ce n'est pas d'hier que l'emploi dans le secteur tertiaire progresse. Au début des années cinquante, 45 % des travailleurs œuvraient déjà dans le secteur des services. Quarante ans plus tard, ils étaient 71 %. Les chiffres parlent d'eux-mêmes: 90 % des nouveaux emplois pendant ces quarante années sont venus du secteur des services.

Si la syndicalisation des services publics et parapublics est allée bon train, les choses se déroulent plus modestement du côté des services privés. Plusieurs raisons expliquent cet état de fait: création d'emplois dans de très petites entreprises, mode de rémunération diversifié, statuts d'emploi variés (temps partiel, emploi indépendant), roulement d'employés élevé, etc.

Des dizaines de syndicats affiliés à la CSN ou à la FTQ touchent aux services et chacun mène ses propres luttes, que ce soit dans le domaine du commerce, de l'hôtellerie ou du textile. Mais depuis quelque temps, les che-vaux de bataille des centrales syndicales sont surtout déployés dans la restauration et l'hôtellerie, les institutions financières et dans le secteur des loisirs et du divertissement, des secteurs reconnus pour avoir un taux de syndicalisation très faible.

Plusieurs obstacles à franchir

La syndicalisation des services privés n'est pas une mince tâche. La précarité des emplois de ce secteur est l'une des principales difficultés rencontrées. Et le fait que le domaine des services soit traditionnellement peu syndiqué ne facilite pas les choses. La venue d'un syndicat fait peur: on appréhende les congédiements, les réductions d'heures de travail, les diminutions de salaire. La méconnaissance du monde syndical ressort lors des assemblées. Les travailleurs posent principalement deux questions: «*Que pouvez-vous nous apporter?*» et «*Si je signe, mon employeur sera-t-il au courant?*». Révélateur.

«*C'est un petit monde où les employés sont très près des employeurs, note Roger Valois, vice-président au recrutement à la CSN. Ces travailleurs ont peur que le patron sache qu'ils s'intéressent au syndicat et qu'il les mette dehors. En fait, c'est tout le discours dominant qui est contre les centrales syndicales.*»

Bogidar Pérucich, conseiller syndical et responsable de l'organisation du Syndicat des employés professionnels et de bureau (SEPB) à la FTQ, abonde dans le même sens. Il croit lui aussi que la promiscuité patron-employé nuit à la démarche. «*Il n'y a souvent que trois ou quatre employés pour un patron, précise-t-il. Ils travaillent en étroite collaboration, si bien que lorsqu'il est question de faire entrer un syndicat dans leur boîte, les employés ne se demandent pas d'abord quels sont les avantages pour eux mais*

bien quel mal cela pourrait faire à leur employeur.»

L'isolement représente lui aussi un obstacle à la syndicalisation, selon M. Pérucich. Beaucoup de gens détiennent un emploi précaire et ne se sentent pas faire partie de l'entreprise, dit-il. Bien difficile dans ce cas de vouloir convaincre quelqu'un de faire changer les choses dans son milieu de travail quand tout ce qu'il souhaite, c'est récolter son chèque de paye en faisant le moins de vagues possible.

Le travail de terrain, la clé

Le bon vieux bouche à oreille demeure la méthode d'action numéro un pour rejoindre les travailleurs non syndiqués. Un bouche à oreille très organisé, faut-il préciser.

À la CSN, il y a neuf fédérations établies sur la base des métiers. Cette centrale chapeaute aussi 13 regroupements régionaux en plus d'un service d'organisation. Ce seul service compte 17 organisateurs qui travaillent à temps plein à la grandeur du Québec, leur téléphone cellulaire jamais très loin!

Que fait-on au sein de ce service d'organisation? On y nourrit les contacts avec les militants, on reçoit les appels de personnes intéressées à avoir plus d'informations sur la syndicalisation, on organise des soirées d'information. Du travail de terrain, pour ne pas dire de moine, qui ne rejoint parfois que quelques personnes à la fois. Un autre groupe d'une soixantaine de personnes s'occupent aussi de syndicalisation dans leur milieu de travail.

Tout ce bourdonnement d'activités rapporte: au cours du dernier mois (mars), 1400 nouveaux membres ont été recrutés dans différents secteurs des services, notamment dans la restauration et l'hôtellerie.

Au SEPB de la FTQ, on a créé un comité de recrutement formé d'une dizaine de membres et de conseillers techniques. Ces gens se réunissent presque tous les mois pour faire un bilan de la situation et pour échanger des plans d'action afin de développer de nouveaux créneaux. C'est le cas par exemple avec les institutions financières. La FTQ fait de sérieux efforts pour rejoindre les employés de ce domaine. C'est aussi le moment d'amener de nouveaux contacts, d'analyser l'échec de certaines actions et de relancer des campagnes de syndicalisation déjà en cours.

Du bouche à oreille à la distribution de tracts en passant par les assemblées, au cours desquelles bien des mythes tenaces sur les syndicats sont brisés, estime M. Pérucich, plusieurs stratégies ont leur importance. Mais ce sont toutes des stratégies qui rapporteront à long terme. La patience et la persévérance sont de mise puisque les employés des services sont éparpillés dans une multitude d'entreprises. Et c'est encore la prise de contact avec chacune d'elles qui demeure la manière la plus simple de rejoindre ces travailleurs.

Depuis 40 ans, 90 % des nouveaux emplois originent du secteur des services

Le cas de McDonald's

RÉGINALD HARVEY
COLLABORATION SPÉCIALE

La direction du restaurant McDonald's de Saint-Hubert mettait la clé dans la porte de l'établissement, le 15 février dernier, après avoir épuisé tous les recours légaux à sa disposition afin d'enrayer le processus de syndicalisation de ses 67 employés.

La chaîne a également utilisé bon nombre de moyens de pression pour convaincre ses travailleurs à temps partiel de renoncer à leur projet de rejoindre les rangs de la Fédération des travailleurs du Québec, et pour les persuader de se fondre dans le moule idéologique de la compagnie. Peine perdue, les travailleurs obtenaient leur accréditation syndicale trois semaines après la fermeture du restaurant.

Malgré cette victoire, le personnel s'est retrouvé sans emploi à la suite de cette fermeture inopinée sur laquelle le ministère du Travail du Québec mène une enquête. Pendant ce temps, plutôt que de plonger dans une campagne de boycottage, qui aurait risqué de priver de travail plusieurs jeunes, le syndicat des Teamsters (FTQ) lançait une vaste campagne de syndicalisation des restaurants McDonald's à travers tout le Québec et à la grandeur du Canada. Le Québec compte 200 succursales qui emploient 12 000 personnes et le Canada en totalise 1050 qui procurent 70 000 emplois. La très grande majorité de ces emplois sont à temps partiel.

Campagne de syndicalisation

Treize jeunes travailleurs de l'ancien restaurant de Saint-Hubert ont été recrutés pour faire partie d'un comité permanent mis sur pied par le syndicat pour activer la campagne de syndicalisation. La FTQ engage une véritable bataille dans laquelle elle investit ressources humaines et financières afin de syndiquer au moins un restaurant dans chacune des grandes villes du pays.



JACQUES NADEAU LE DEVOIR
La FTQ a entrepris une bataille pour syndiquer au moins un McDonald's dans chacune des grandes villes du pays.



JACQUES NADEAU LE DEVOIR
Treize jeunes travailleurs de l'ancien McDonald's de Saint-Hubert font maintenant partie d'un comité permanent mis sur pied par la FTQ pour activer la campagne de syndicalisation de la chaîne.

Dans un communiqué de presse, Louis Lacroix, président canadien du syndicat des Teamsters, déclenchait l'offensive en ces termes le mois dernier: «*Les Teamsters ont décidé d'ouvrir la machine toute grande pour syndiquer des McDo dans toutes les provinces canadiennes. Aux États-Unis, les Teamsters américains sont invités à faire de même.*» Le représentant international des Teamsters et vice-président de la FTQ, Pierre Deschamps, renchérissait en déclarant: «*Nous avons décidé de tout mettre en œuvre pour aider le plus grand nombre de travailleurs de McDonald's à bénéficier des avantages du syndicalisme. Toutes nos sections locales au Québec et au Canada vont s'impliquer dans la campagne.*»

À l'emploi du restaurant de Saint-Hubert durant six ans, Martin Lepage a été l'un des leaders à l'origine du mouvement de syndicalisation. La fermeture de ce restaurant est survenue un jour pour jour après le dépôt de la requête en accréditation.

Le jeune militant, âgé de 23 ans, raconte que, mis au courant des tractations syndicales des employés, les patrons ont, dans un premier temps, adopté une attitude paternaliste qui a prévalu durant quelques mois. Il cite un événement précis: «*Nous avons eu une réunion d'employés au cours de laquelle les patrons ont carrément tenté d'acheter les jeunes. Nous avons même reçu des bâtons et des chandails de hockey autographiés par des vedettes de la Ligue Nationale. Ceux qui avaient signé des cartes d'adhésion au syndicat ont été insultés par cette attitude patronale, c'est pourquoi, dès le lendemain de cette rencontre, on a déposé la requête.*»

Martin Lepage souligne qu'à la suite de l'échec de cette approche, les

patrons ont adopté une tactique différente, soit celle du harcèlement des travailleurs, dont la moyenne d'âge était d'environ 21 ans. «*Cette stratégie consistait à épier étroitement les moindres gestes de chacun et à les prendre à partie pour la moindre pécadille au cours de séances de brassé-camarade à deux contre un.*», dit-il. À partir de ce moment jusqu'à la fermeture, les patrons ont tenté de perturber le climat de travail. Au sein du groupe d'employés, de nouveaux leaders se sont manifestés et ont contribué à maintenir l'esprit de solidarité durant cette période.

Aujourd'hui membre du comité permanent de la FTQ en vue de la syndicalisation des McDonald's, Martin Lepage se félicite de l'attitude de la centrale en ces termes: «*Les jeunes apprécient énormément le fait que la FTQ soit vraiment à leur écoute. Au départ, elle penchait davantage en faveur d'un boycott alors que nous étions plus favorables à une campagne de syndicalisation globale des McDo. Le mouvement nous a alors approuvés dans cette orientation en faisant remarquer qu'il s'agissait de notre syndicat et que la décision nous revenait.*» Lui et 12 de ses compagnons de l'ex-McDonald's ont commencé à travailler pour les Teamsters dans la semaine du 13 avril.

Au même moment, sur le Plateau Mont-Royal, Frédéric Lavigne, 18 ans, à l'emploi du restaurant situé à l'angle des avenues Papineau et du Mont-Royal depuis deux ans, est devenu le porte-parole de la Fédération des travailleurs, qui tente pour la deuxième fois une percée syndicale chez McDonald's au Québec. Le ministère du Travail a commencé à étudier, le 17 avril, la requête en accréditation approuvée par la grande majorité des 45 employés et

déposée en novembre dernier.

A savoir si les travailleurs du Plateau ont été déstabilisés par la fermeture survenue à Saint-Hubert, le jeune homme répond que les employés, dont la moyenne d'âge se situe autour de 17 ans, ont à la fois été «*stimulés dans leur démarche et découragés face à une telle menace.*» D'ailleurs, depuis le début du processus de syndicalisation, les employés traversent constamment, selon lui, des périodes d'optimisme et de pessimisme. «*Le moral des troupes fluctue, quoique plusieurs, dont moi-même, ont été davantage motivés dans leur action syndicale par le choc de la fermeture.*»

Le McDonald's du Plateau a doublé ses effectifs peu avant le dépôt de la requête en accréditation et compte maintenant quelque 90 employés. Ce personnel est en majorité composé de jeunes âgés de 15 et 16 ans qui se retrouvent sur le marché du travail pour la première fois. Par conséquent, ils font preuve d'une plus grande vulnérabilité et sont plus influençables.

Des représentants de la compagnie n'hésitent pas à tirer profit de cette situation: ils s'invitent eux-mêmes et se présentent au domicile des jeunes employés pour leur prêcher la bonne parole McDonald's, selon Frédéric Lavigne. Sur les lieux de travail, le climat est rendu difficile par une surveillance accrue des patrons qui talonnent les employés.

Reste maintenant à savoir comment la direction de cet autre établissement va réagir face à la sérieuse menace de syndicalisation qui la guette. Car, si le ministère du Travail rend la même décision que dans le cas de Saint-Hubert, à moins de poser un autre geste extrême et de se faire hara-kiri, ce MacDonald's devra apprendre à vivre avec un syndicat.

Les chauffeurs de taxi veulent un syndicat

Une campagne de syndicalisation des chauffeurs de taxi bat son plein actuellement sur l'ensemble du territoire québécois. Ils veulent être représentés par le Syndicat des Métallos.

Le Gouvernement du Québec doit amender la loi comme il l'a fait pour les artistes, les agriculteurs, les travailleurs de la construction et les professionnels afin que le Syndicat des Métallos soit le véritable porte-parole de tous les chauffeurs de taxi.

Arnold Dugas
directeur québécois



SCFP

Syndicat canadien de la fonction publique

*En ce 1^{er} mai 1998,
des actions concrètes pour
le respect des droits!*

Que ce 1er mai 1998 soit l'occasion privilégiée pour redonner tout son sens à la Déclaration Universelle des droits de l'Homme de l'ONU dont nous fêtons cette année le 50ième anniversaire. Que le droit de tout être humain au travail, à la santé, à l'éducation, à la sécurité sociale, à l'équité salariale, à la libre association et au logement se traduise par des actions concrètes de la part de nos gouvernements.

Ces actions concrètes doivent être centrées notamment sur une redistribution équitable de la richesse dans notre société, sur l'arrêt définitif des compressions budgétaires dans la santé et l'éducation, sur la défense de services publics de qualité.

Le Syndicat canadien de la fonction publique considère, à cet effet, que la prochaine ronde de négociations dans les secteurs public et parapublic québécois aura valeur de test quand à la volonté du gouvernement de traduire dans la réalité le respect de droits auxquels il dit adhérer.

Bonne Fête du 1^{er} mai à toutes et à tous !

• SYNDICALISME •

Les travailleurs autonomes: pas facile de rejoindre ces farouches indépendants

ISABELLE PLAMONDON
COLLABORATION SPÉCIALE

Par goût, par dépit ou par nécessité, des milliers de travailleuses et de travailleurs joignent chaque année les rangs des autonomes, ces mutants du monde du travail qui changent d'employeurs aussi souvent qu'ils changent de chemise, ou presque!

En 20 ans, le nombre de travailleurs autonomes québécois est passé de 229 000 en 1976 à 477 000 en 1996. Et la tendance à la hausse se maintient. Ces travailleurs solitaires représentent une nouvelle catégorie de main-d'œuvre difficile à cerner et évidemment, encore plus difficile à syndicaliser.

Les travailleurs autonomes assument tous les risques liés à la création et au maintien de leur emploi, sans aucune garantie. Mais les lois, pensées et élaborées selon le mode traditionnel employeur-employé, sont inadaptables aux travailleurs autonomes.

Nouvelle réalité, nouveaux défis

C'est pour tenir compte de cette nouvelle réalité que le Syndicat canadien des communications, de l'énergie et du papier, affilié à la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (SCEP-FTQ) a décidé de mettre ses énergies et ses ressources à contribution afin de permettre la mise sur pied de l'Alliance québécoise des travailleurs et travailleuses autonomes (AQTA).

«L'AQTA, au départ, se demandait quelle serait la réaction des gens, raconte sa présidente Marie-Andrée L'heureux. On entendait dire: "Ces travailleurs sont des entrepreneurs, les syndicats n'ont rien à faire là-dedans!" Mais dans la réalité, la réponse est positive et on rencontre très peu de réticences. Beaucoup de travailleurs auto-

nomes souhaitent bénéficier d'une force de représentation. Par exemple lors du verglas, toutes sortes de mesures ont été prises pour compenser les pertes mais de nombreux travailleurs autonomes ont eu l'impression d'être oubliés.»

L'Alliance existe depuis maintenant un an. Elle a négocié et négocie présentement une foule de services, de rabais, de protections et autres avantages au profit de ses membres. Elle offre un régime d'assurance collective, de l'accès au financement et souhaite être en mesure d'organiser des sessions jugées d'intérêt par les membres sur divers sujets: négociation contractuelle, fiscalité, etc. Des modifications aux règles de l'assurance-emploi et à la loi sur les normes du travail sont aussi envisagées.

Un exécutif provisoire a été mis sur pied dans chacune des grandes régions du Québec. Il y aura ce printemps des soirées d'information destinées aux travailleurs autonomes. «Les travailleurs autonomes ont des besoins et des demandes différentes, explique Marie-Andrée L'heureux. Ils veulent savoir s'ils sont véritablement des travailleurs autonomes au sens de l'impôt, ils se questionnent sur les méthodes de financement à leur disposition, sur l'assurance-emploi, sur les assurances collectives auxquelles ils pourraient avoir accès. Il y a un vide juridique et l'adaptation est à faire pour tout le monde, que ce soit les travailleurs, les entreprises qui les emploient, les gouvernements.» Tout un ajustement.

La CSN se préoccupe elle aussi des travailleurs autonomes. Depuis quelques années, une dizaine de syndicats et d'associations professionnelles sont affiliés à la CSN. Une expérience qui a permis de vérifier le besoin réel de se regrouper de ces travailleurs et travailleuses, mais qui a aussi mis en lumière la complexité

de répondre à leurs besoins spécifiques quant aux services à leur offrir. Oui, le morcellement des milieux de travail demande beaucoup plus de négociations...

L'ampleur du phénomène du travail autonome amène la CSN à vouloir procéder à des ajustements afin d'accueillir dans ses rangs encore plus de travailleurs. Un document sur le sujet a d'ailleurs été soumis au Conseil confédéral de la CSN lors de sa réunion de mars dernier.

Régimes d'assurance collective et d'épargne-retraite, soutien au parcours professionnel (consultations juridiques, services de fiscalité, etc.) et nouvelle façon de concevoir un régime d'assurance-emploi spécifique font partie des quelques priorités établies par la CSN pour s'adapter aux besoins des travailleurs autonomes.

Les travailleurs et travailleuses autonomes font souvent face à un problème majeur: trouver du financement pour leur entreprise, l'accès au crédit n'étant pas une sinécure pour ces travailleurs au statut nébuleux. Pour pallier cette lacune, l'AQTA a conclu des ententes de principe avec le Fonds de solidarité de la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec et une institution financière reconnue. Il reste à élaborer les mécanismes d'accès et les modalités de fonctionnement. Outre l'accès au financement, l'Alliance travaille à l'élaboration d'un service de formation, d'encadrement et de conseils financiers.

«On négocie pour développer un programme de financement pour les gens qui veulent démarrer une entreprise ou qui désirent de nouveaux équipements, précise Mme L'heureux. On veut essayer de modifier les critères d'acceptation. Les caisses et les banques ne tiennent pas compte de la réalité financière des travailleurs autonomes.»

Encore faut-il les rejoindre

L'incapacité de rejoindre les autonomes, vu leur éparpillement, est flagrante. Par exemple, la CSN a envoyé une lettre à chacun des 17 500 avocats du Québec pour leur parler de syndicalisation: une opération qui demande du temps, de l'argent et de la patience! Et qui ne peut être reproduite pour tous les types de travail autonome...

Et l'individualisme n'aide pas, selon Roger Valois, vice-président au recrutement à la CSN. «Ils pensent que c'est tout seuls qu'ils peuvent s'en sortir et ils n'ont pas le réflexe de se regrouper. Les syndicats ne veulent d'ailleurs pas intervenir au plan du travail avec des conventions rigides mais revendiquer des droits, assurer des services.»

Et puis, les législations en vigueur ralentissent considérablement le processus de syndicalisation dans ce milieu. «Il faut changer les lois pour faciliter l'accessibilité à la syndicalisation, soutient Roger Valois. Ça prend des mois pour avoir une accréditation syndicale et négocier une convention collective! Le Code du travail n'a jamais suivi l'évolution du marché de l'emploi.»



JACQUES GRENIER LE DEVOIR

Dans le secteur municipal, on observe depuis plusieurs années une vague importante de privatisations et d'octroi de contrats de sous-traitance.

La sous-traitance, un phénomène qui prend de l'ampleur au Québec

FABIEN DEGLISE
COLLABORATION SPÉCIALE

Loi d'être un phénomène nouveau, la sous-traitance est en train, dans le contexte économique actuel, de prendre de plus en plus d'ampleur au Québec. Un bouleversement structurel scruté à la loupe par les différentes centrales syndicales qui voient, derrière de simples questions de rationalisation et de rentabilité, une manière dissimulée et peu élégante de se débarrasser d'emplois syndiqués.

Vers la fin des années 70, la déréglementation amorcée par les gouvernements provincial et fédéral a ouvert la porte à la privatisation et à la mise en sous-traitance de certains secteurs d'activités jusque là dans les mains d'institutions étatiques. Si dans ses premiers balbutiements, cette forme de désengagement de l'État a principalement touché la téléphonie, les transports et les institutions financières, elle s'est peu à peu généralisée à l'ensemble des administrations publiques qui ont progressivement commencé à confier à des entreprises privées un grand nombre de travaux traditionnellement effectués par leurs services et leur personnel régulier.

Pour les syndicats, cette nouvelle façon de concevoir l'économie, largement inspirée par le discours néo-conservateur, représente dans certains domaines, un véritable fléau. C'est le cas entre autres dans le secteur municipal, où depuis plusieurs années, la politique du «faire faire» a engendré une vague importante de privatisations et d'octrois de contrats de sous-traitance pour les services offerts à la collectivité: cueillette des ordures ménagères, déneigement, entretien des rues, assainissement des eaux ou encore gestion des arénas, des équipements culturels et des parcs.

«C'est choisir la facilité aux dépens de la qualité, estime Claude Hétu, directeur adjoint pour le Québec du Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP). Il est vrai que des contrats sont beaucoup moins compliqués à gérer que

des ressources humaines!» Ce phénomène touche principalement les villes nouvelles qui dans les dernières décennies ont connu une croissance soutenue. «Avec l'étalement urbain, ces municipalités qui ont poussé comme des champignons ont préféré laisser les services essentiels entre les mains du secteur privé plutôt que d'embaucher de nouvelles personnes pour s'en occuper», poursuit M. Hétu.

La sous-traitance est vue d'un très mauvais œil par les syndicats. En effet, loin d'adhérer au discours voulant que ce nouveau mode de gestion garantisse de meilleurs services à des coûts moindres pour les contribuables, ils estiment plutôt que ces pratiques ont pour effet de porter un sévère coup aux conditions de travail en facilitant la disparition d'emplois syndiqués. Une situation préoccupante qu'ils essaient tant bien que mal d'enrayer.

«Depuis plusieurs années nous affirmons nos stratégies et multiplions les études pour démontrer aux pouvoirs publics que ce genre de décisions n'est pas rentable à long terme et que les administrations, en agissant de la sorte, ne réussissent pas à faire de réelles économies, souligne M. Hétu. De plus, afin de conserver nos acquis, dans la plupart des cas, nous nous assurons que les conventions collectives suivent avec le transfert des activités et que nos membres, s'ils ne sont pas embauchés par la nouvelle compagnie, demeurent à l'emploi de la municipalité en étant affectés à d'autres tâches dans de nouveaux services.»

Mais la protection des acquis sociaux et des emplois syndiqués dans les secteurs économiques aux prises avec le phénomène de la sous-traitance est loin de représenter, pour les organisations syndicales, une bataille gagnée d'avance. Certes, l'article 45 du Code du travail assure, dans le cas de la concession totale ou partielle d'une compagnie, le maintien d'une convention collective ou encore d'une démarche en vue d'obtenir une accréditation.

Mais sur le terrain, les choses sont vécues différemment. «Depuis plusieurs années, nous sommes en campagne pour que ce texte de loi retrouve ses lettres de noblesse, précise Roger Valois, vice-président de la CSN. Tant

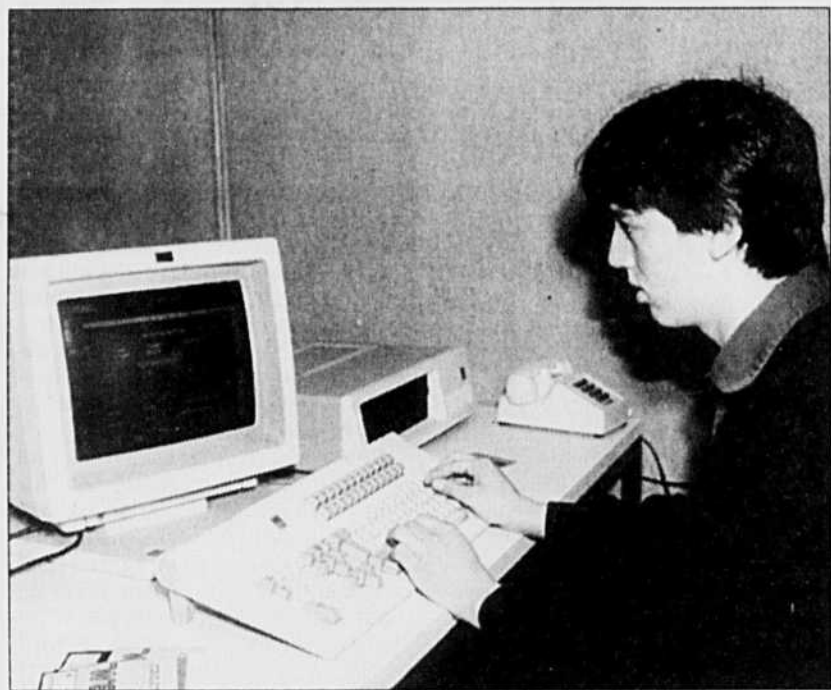
qu'il y a un syndicat dans l'entreprise, tout va bien, la convention collective suit. Mais à cause d'un jugement de la cour suprême en date du 22 décembre 1988, si c'est le sous-traitant qui est syndiqué et que son contrat n'est pas renouvelé, les emplois syndiqués, eux, disparaissent en même temps que lui.»

Avec de telles dispositions légales, un grand nombre d'employeurs se retrouvent actuellement, selon M. Valois, dans une position favorable pour «désyndiquer» leur personnel. Dans l'hôtellerie, par exemple, particulièrement vulnérable à la sous-traitance depuis quelques années, les changements de propriétaires et de raisons sociales deviennent bien souvent un moyen efficace pour se débarrasser des syndicats. Et ces attaques sont difficiles à parer dans un contexte où, par souci de rentabilité, la plupart des propriétaires d'hôtels confient la gestion de leur établissement à une multitude de petites entreprises spécialisées.

«Ces compagnies peuvent facilement être remplacées, explique Lise Poulin, présidente de la Fédération du commerce de la CSN. Dans ce cas, comme les emplois syndiqués ne relèvent plus de l'hôtel mais du sous-traitant, le personnel jusqu'à protégé par une convention collective se voit remplacé par des gens sans accréditation qui coûtent beaucoup moins à l'employeur. C'est du reste une décision très discutable car si les salaires diminuent, le prix des chambres, lui, ne cesse de monter.»

Visiblement incontournable dans la conjoncture économique et sociale, le phénomène de la sous-traitance représente un enjeu de taille pour le monde syndical qui assiste, parfois sans pouvoir s'y opposer, à un nombre de plus en plus important de «désyndicalisation sauvage».

«Cette politique ne peut pas mener bien loin», estime Richard Fournier, président de la section locale des Travailleurs canadiens de l'automobile (TCA) à l'usine General Motors de Boisbriand, un secteur qui s'oppose avec acharnement à la sous-traitance depuis plusieurs années. «En faisant disparaître un emploi à 23 \$ de l'heure pour le remplacer par un autre payé seulement 15 \$, c'est toute l'économie du pays que l'on appauvrit ainsi à petit feu.»

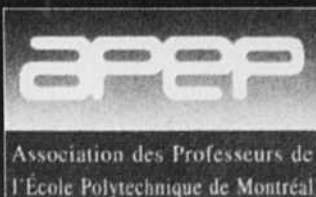


PHOTOTHÈQUE LE DEVOIR

En général, les travailleurs autonomes pensent que c'est tout seuls qu'ils vont s'en sortir, et ils n'ont pas le réflexe de se regrouper.

L'École Polytechnique de Montréal:

125 ans d'efforts soutenus et dévoués des Professeurs, au service des étudiants et de la collectivité.



1^{er} mai
fête des travailleuses
et des travailleurs:
solidaires pour la cause
de l'emploi

SPGQ

Syndicat de professionnelles et professionnels
du gouvernement du Québec

Cleary Martel avocats

Richard Cleary

René Martel

1259, rue Berri, bureau 730
Montréal (Québec) H2L 4C7

Téléphone (514) 987-0995
Télécopieur (514) 987-0996

LA FORCE DU MOUVEMENT QUI ORGANISE L'AVENIR

Être membre de la C.S.D.,
c'est appartenir à une Centrale



qui se distingue par ses approches novatrices,
son engagement et sa transparence.

CENTRALE DES SYNDICATS DÉMOCRATIQUES

• SYNDICALISME •

Les femmes et le syndicalisme



Souvent épuisées par le cumul de leur emploi et des tâches familiales, les femmes sont rarement disponibles pour l'engagement syndical.

DENYSE PERREAULT
COLLABORATION SPÉCIALE

Au Québec, les femmes composent 45 % de la main-d'œuvre. Une travailleuse sur trois est syndiquée. La FTQ en représente environ 160 000, la CSN 94 000 et la CEQ 66 000. Même si la syndicalisation de la force de travail féminine a accompli des progrès substantiels depuis une trentaine d'années, l'accès à l'égalité — dans tous les sens du terme — n'est pas pour demain. Les femmes ne sont pas représentées en proportion de leurs effectifs au sein des syndicats et des centrales, ni suffisamment nombreuses à exercer activement leur militance au cœur de leurs syndicats de base.

Des emplois traditionnels

Aujourd'hui encore, 40 % de la main-d'œuvre féminine demeure concentrée dans une dizaine d'emplois. Malgré la montée du féminisme qui, durant les années 70, a favorisé la création de comités de la condition féminine dans les centrales, ces dernières reproduisent en partie le phénomène de ghettos au travail qui perdure dans notre société.

Début 1998, les instances décisionnelles ne reflétaient pas la présence des femmes en proportion de leur membership. Claudette Carbonneau, première vice-présidente de la CSN, est la seule femme sur un comité exécutif de six personnes. Dans cette centrale, les femmes sont surtout représentées dans les postes de secrétaires et de trésoriers.

À la CEQ, on trouve quatre femmes sur dix personnes cadres. En 96-97, les employés conseils de cette centrale comptaient 36 femmes sur 81 personnes, et 83 sur une équipe de cent

pour le personnel de soutien.

À la FTQ, en début d'année, le bureau de direction comprenait 19 personnes, dont cinq femmes.

Les permanentes sont encore souvent cantonnées dans des services à caractère plus «féminin», comme la condition féminine ou la recherche, tandis qu'elles sont le plus souvent absentes des secteurs où on traite de santé et sécurité, des régions, des travailleurs immigrés et de solidarité internationale ou encore de la retraite.

Cependant, dans les trois centrales, la présence féminine augmente lentement mais sûrement, parfois même dans les milieux de travail où on trouve peu de femmes, comme ceux de la construction, de l'automobile, du papier ou de la métallurgie. «La progression se poursuit sans relâche, même si cela ne reflète pas nécessairement la proportion exacte de femmes en terme de membership», souligne Carole Gingras, directrice du service de la condition féminine à la FTQ. Il y a aujourd'hui davantage de présidentes dans les sections locales. C'est bon signe puisque c'est à la base que ça se passe... Mais reste que ce n'est pas toujours évident pour les femmes de se transformer en militantes actives.» Et ce, même dans les syndicats où on trouve une majorité de femmes.

Triple tâche

Pour nombre d'entre elles, l'ajout du militantisme syndical à leurs autres responsabilités au travail et à la maison est synonyme de triple tâche. «La culture et l'organisation syndicales sont encore largement masculines», précise Gisele Bourret, responsable du comité de la condition des femmes de la CEQ. Après tant d'années, rien ne semble jamais acquis. Plusieurs se heurtent aux mêmes difficultés qu'autrefois au point

de vue partage des tâches familiales, par exemple. Ce qui vaut pour la société dans son ensemble est également vrai dans les centrales. «Avoir réussi à inclure les revendications spécifiques des femmes dans plusieurs dossiers n'est pas suffisant, estime Mme Bourret. Ça ne semble d'ailleurs jamais fait une fois pour toutes: cette inclusion doit reposer sur un enracinement à la base, sur une volonté de changer nos façons de voir et d'agir.»

Pour inciter les femmes au militantisme, les syndicats devront introduire des mesures de conciliation travail-famille... et compter sur un net changement dans les mentalités, ce qui demande toujours du temps. Les résistances passives envers l'accès des femmes au syndicalisme demeurent nombreuses même si certains hommes s'y montrent favorables. Il y a aussi des femmes qui ne voient pas d'un bon œil les mécanismes mis en place pour leur donner accès à l'égalité. «Elles assimilent ces manœuvres à de nouvelles manières de les inférioriser et préfèrent être appelées sur la seule base de leur compétence», note Gisele Bourret.

Quantité ou qualité?

«Même intéressées au premier chef par l'ajustement des frais de garde et des horaires de réunion, les femmes veulent aussi entendre parler de sujets plus vastes, tel l'économie, afin de mieux comprendre les enjeux actuels», souligne Claudette Carbonneau, en précisant que la CSN songe à créer de véritables réseaux de femmes censés favoriser les rencontres et les échanges d'informations.

Carole Gingras, de la FTQ, parle d'interaction entre les comités de condition féminine et les autres comités, ce qui permettra aux femmes

d'amorcer des collaborations de nature multidisciplinaire et de mieux réfléchir sur les problèmes qui sont dans l'air du temps. «Il faut ajuster nos services en fonction des préoccupations et des attentes des femmes», précise-t-elle.

Le maître mot: vigilance, puisque, en définitive, les enjeux n'ont guère changé même si leur portée s'est parfois élargie à de plus vastes perspectives. «Droits parentaux, services de garde, libre choix de la maternité, harcèlement sexuel, accès à l'égalité en emploi et à l'équité salariale... ça demeure encore un problème pour bien des femmes», rappelle Gisele Bourret de la CEQ. «En période de crise, d'insécurité et de grande mutation, ajoute Claudette Carbonneau, il y a risque de banalisation de la question féminine puisque les revendications plus "globales" prennent le dessus.»

Trois syndicalistes, mêmes préoccupations: 70 % des emplois à temps partiel sont occupés par des femmes, très présentes dans toutes les sphères du travail atypique; il est plus difficile de syndiquer le personnel des petites entreprises; la dernière révision en profondeur du Code du travail date de 1964... «Il ne faut pas oublier, disent-elles, que dans une société où les pouvoirs publics se désengagent de leurs responsabilités envers les personnes, cela retombe encore sur le dos des femmes. Sans se montrer alarmistes... il faut néanmoins s'inquiéter de cela.»

En dépit de ces trop lentes avancées, d'énormes efforts sont déployés par les syndicats qui essaient de s'ajuster aux réalités actuelles. «Le syndicalisme est en pleine mutation, conclut Carole Gingras. Il va désormais bien au-delà de la seule négociation de conventions collectives. Il a un rôle de plus en plus social... revendications féminines comprises.»

La CSD veut revitaliser la négociation collective

Claude Gingras, l'un des fondateurs de la Centrale des syndicats démocratiques (CSD), quittait récemment la présidence de l'organisme pour être remplacé par le vice-président François Vaudreuil.

À cette occasion, la CSD a pris la décision de revitaliser la négociation collective. Devenu vice-président du syndicat, Claude Faucher définit cette nouvelle orientation de la sorte: il s'agit fondamentalement d'un contrat social dont les modalités sont discutées avec les vis-à-vis patronaux et sont établies en parallèle avec la convention collective. Ce contrat doit permettre et favoriser une gestion participative de l'entreprise.

La CSD a également décidé de se tourner vers le monde et d'établir des relations syndicales sur le plan international. «Avec la mondialisation des marchés», dit Claude Faucher, il est devenu essentiel d'établir des contacts à l'étranger afin de procéder à des échanges d'information

et d'expertise qui servent à mieux faire face aux nouvelles orientations patronales.»

Quant aux dossiers qui ont retenu l'attention de la CSD au cours des derniers mois et où elle se montre encore active, M. Faucher les énumère ainsi: le secteur municipal, le transport scolaire, la santé par le biais des infirmières auxiliaires, les travailleurs à pourboire, la construction résidentielle et le secteur public.

Dans l'avenir, la centrale, en plus de mettre l'accent sur la négociation de contrats sociaux avec les entreprises, entend donner un sérieux coup de barre dans le développement du syndicalisme parmi les travailleurs autonomes. Ces gens, dont le nombre ne cesse d'augmenter dans un secteur d'activités en développement, sont démunis face à des employeurs qui leur imposent des conditions de travail désavantageuses.

Réginald Harvey

La Fédération autonome du collégial

La Fédération autonome du collégial compte toujours dans ses rangs quelque 4000 membres, bien qu'un syndicat de plus se soit ajouté pour un total de 18. Il s'agit du syndicat du Centre d'études de Charlevoix, autrefois affilié au cégep de Jonquière. Pour le reste, peu de changements sont survenus dans la structure de l'organisme.

Tous les dossiers chauds dans le domaine collégial sont, jusqu'à un certain point, chapeautés par les commissions de ressources et budgétaires, analyse Richard Landry, président de la Fédération. Il cite en exemple, dans le cadre de la réforme au collégial, l'épreuve synthèse de programme que la FAC boycotte toujours pour des raisons de manque de ressources et de pénurie de temps pour expérimenter adéquatement ce programme.

Sur le plan des effectifs, des centaines de professeurs permanents ont quitté l'an dernier l'enseignement dans le cadre du programme de mise à la retraite hâtive, et la plupart

d'entre eux ont été remplacés par des enseignants qui n'ont pas de statut stable d'emploi. En plus de déplorer une réduction de 12 millions de dollars dans le soutien et l'organisation, des postes budgétaires déjà lourdement affectés, Richard Landry croit que «les nouvelles coupures de 16 millions dans l'enveloppe de l'enseignement, après plusieurs années de compressions, remettent très clairement en question la mission des collèges, voire leur existence. En coupant 300 postes d'enseignant, les services aux étudiants sont carrément supprimés.»

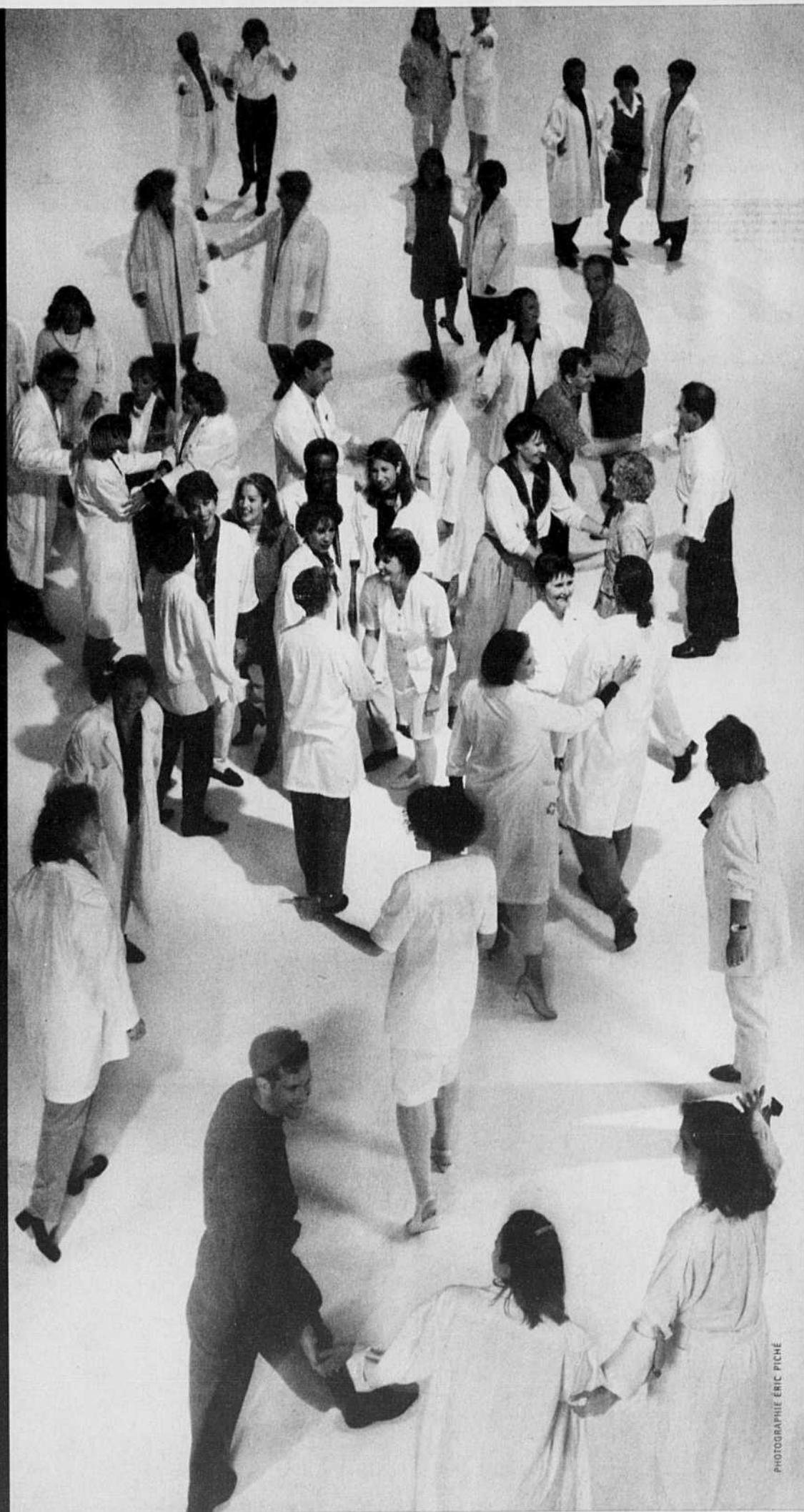
Il n'est pas question que la FAC, selon le président, se présente à la prochaine ronde de négociations avec le gouvernement pour discuter de compressions budgétaires. Sur cette question, le syndicat dispose d'un mandat unanime de ses membres qui souhaitent plutôt revendiquer des hausses salariales, après avoir subi durant quinze ans des baisses de leur pouvoir d'achat.

Réginald Harvey

En ces temps
de grands bouleversements
qui affectent
les professionnels et
les techniciens du réseau
de la santé du Québec,
la Centrale
des professionnelles et
professionnels de la santé
tient, à l'occasion du 1^{er} mai,
à souligner la valeur
du travail de ses membres.



Centrale des professionnelles
et professionnels de la santé



PHOTOGRAPHIE ERIC PICHÉ

BmB

Consultants syndicaux
en relations de travail

René Beaupré • Gaëtan Breton • Suzanne Milo

Formation syndicale
Santé et sécurité du travail
Négociation
Arbitrage
Gestion des organisations syndicales

1073, rue St-Denis, Montréal (Québec) H2X 3J3
Tél: (514) 844-1347 1-800-663-2262 Téléc: (514) 844-8037

Les enseignantes et les enseignants: des professionnels

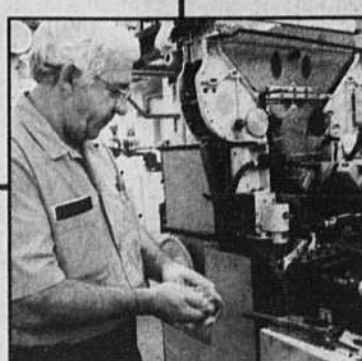
Des professionnels syndiqués pour la défense des droits sociaux



Alliance des professeures
et professeurs de Montréal (CEQ)



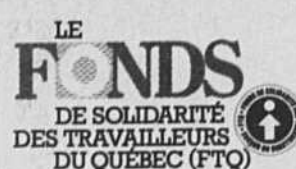
Des emplois... SYNDIQUÉS



*Fédération
des travailleurs
et travailleuses
du Québec*

FTQ

La FTQ, la plus grande centrale syndicale québécoise, représente près d'un demi-million de membres. Elle est présente partout au Québec par l'entremise de ses syndicats affiliés et de ses Conseils du travail régionaux.



Fonds d'investissement syndical pour l'emploi ayant un actif de 2,5 milliards \$ et comptant plus de 340 000 adhérents et adhérentes, le Fonds de solidarité des travailleurs du Québec (FTQ) est devenu un outil de développement économique de premier plan au Québec!